

**Projet d'application des  
Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAE T)**

**Région Rhône-Alpes – Départements de Savoie et Haute-Savoie**

**Prairies fleuries  
du PNR du Massif des Bauges**

**Expérimentation de la mise en place d'une MAE T à  
obligation de résultat agri-écologique « prairies fleuries »,  
en lien avec l'économie laitière du territoire du Parc**

**Novembre 2007**



**Association des Agriculteurs  
du Parc naturel régional du Massif des Bauges**



## SOMMAIRE

<b>Contexte.....</b>	<b>P 3</b>
<b>1. Territoire de projet MAE T : Prairies fleuries du PNR du Massif des Bauges.....</b>	<b>P 5</b>
<b>2. Enjeux agri-environnementaux et objectifs visés : maintien de la qualité des prairies et pelouses remarquables pour leur biodiversité.....</b>	<b>P 7</b>
<b>3. Mesures proposées.....</b>	<b>P 9</b>
<b>4. Dynamique de souscription attendue.....</b>	<b>P 11</b>
<b>5. Animation territoriale du dispositif MAE T.....</b>	<b>P 13</b>
<b>6. Coût des mesures.....</b>	<b>P 15</b>
<b>7. Contrôle de la mesure.....</b>	<b>P 17</b>
<b>8. Résultats attendus du projet et indicateurs de bon état de conservation des surfaces engagées.....</b>	<b>P 19</b>
<b>Bibliographie principale.....</b>	<b>P 21</b>
<b>Synthèse du projet.....</b>	<b>Verso</b>

### Rédaction

Philippe Mestelan, PNR Massif des Bauges / SUACI Alpes du Nord  
Christine de Sainte Marie, INRA Ecodéveloppement Avignon

Ce document a été élaboré dans le cadre du programme de recherche « articulation de l'économie de l'élevage et économie de la biodiversité dans le PNR du Massif des Bauges », mené par l'INRA Avignon et le PNR du Massif des Bauges, avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, de la DIREN Rhône Alpes, de la Région Rhône Alpes, du Conseil Général de la Savoie, du Conseil Général de la Haute Savoie et du SUACI Alpes du Nord.

### Remerciements pour leur contribution directe au projet :

Rainer Oppermann, Institut für Agrarökologie und Biodiversität (IFAB)  
Julie Bertrand, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, DGFAR  
France Drugmand, Fédération des PNR de France  
Silvia Ala, PNR Massif des Bauges  
Olivier Claude, PNR Massif des Bauges  
Ghislaine Gallice, PNR Massif des Bauges  
Bruno Gravelat, PNR Massif des Bauges  
Jean François Lopez, PNR Massif des Bauges  
Audrey Stucker, PNR Massif des Bauges  
Jean François Domenge, association des agriculteurs du massif des Bauges  
Cédrik Laboret, association des agriculteurs du massif des Bauges  
Gabriel Marin Lamelet, agriculteur du massif des Bauges  
Damien Bonaimé, Chambre d'Agriculture de la Savoie  
Vincent Michel Mazan, Chambre d'Agriculture de la Savoie  
Vincent Ruin, Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie  
Gérard Larrieu, SUACI Alpes du Nord  
Jean Luc Desbois, DDAF74  
David Marailhac, DIREN  
Pierre Marigo, Lycée agricole de Poisy  
Alois Gravouille, étudiant en BTS GPN du lycée agricole de Poisy

## Contexte

La nouvelle Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges précise que les enjeux de préservation de la biodiversité et de maintien de l'agriculture de montagne se rejoignent. La Charte prévoit la mobilisation des dispositifs agri-environnementaux pour répondre à ces enjeux territoriaux. Les prairies naturelles riches en flore et les mosaïques plus ou moins embroussaillées sont les milieux pastoraux concentrant des enjeux écologiques forts sur le massif des Bauges. Qu'elles soient situées en vallée (prairies de fauche, pelouses sèches) ou en alpage (prairies, pelouses, landes), les activités d'élevage et le pastoralisme sont les seuls modes de gestion durable reconnus de ces surfaces.

Dans le cadre de la concertation nationale sur les MAE T organisée par le MAP en 2006, le PNR du Massif des Bauges, avec l'INRA Avignon<sup>1</sup> et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, a proposé la création d'un nouvel engagement unitaire "prairie fleurie", basé sur la mesure appliquée dans la région du Bade Wurtemberg MEKA Prés fleuris<sup>2</sup>. Le MAP a retenu cette proposition, en considérant qu'elle permettait d'expérimenter en France des engagements basés sur des obligations de résultats. Elle a en outre commandé la réalisation d'un guide méthodologique pour l'application de cet engagement unitaire, actuellement en cours d'élaboration par la Fédération des Parcs, le PNR du Massif des Bauges et l'INRA Avignon. Un soutien de la DIREN Rhône Alpes a été également obtenu, en lien avec le PNR du Haut Jura pour développer ce projet. Un concours de « prairies fleuries » a été organisé sur un secteur du Parc en juin 2007, permettant de préparer l'application de la MAE T (liste de plantes, place dans les systèmes d'exploitation) et de vérifier la bonne mobilisation des agriculteurs dans cette approche innovante (18 participants sur 36). Un voyage d'étude en Allemagne (MEKA Prés fleuris) a également été organisé en juillet 2007.

En accord avec les DDAF 73 et 74 et en partenariat avec l'INRA Ecodéveloppement d'Avignon, les Chambres d'Agriculture de la Savoie et de la Haute-Savoie et le SUACI Alpes Jura, un projet expérimental concernant l'application de la mesure « prairie fleurie » sur le territoire du Parc est présenté dans la suite de ce document, en vue de la signature de contrats dès 2008. L'application de la mesure « prairie fleurie » dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges s'inscrit dans le prolongement de l'application de la MAE « espaces pastoraux Natura 2000 », dont le projet a été validé lors de la Commission Régionale Agri-Environnement (CRAE) du 30 mars 2007.

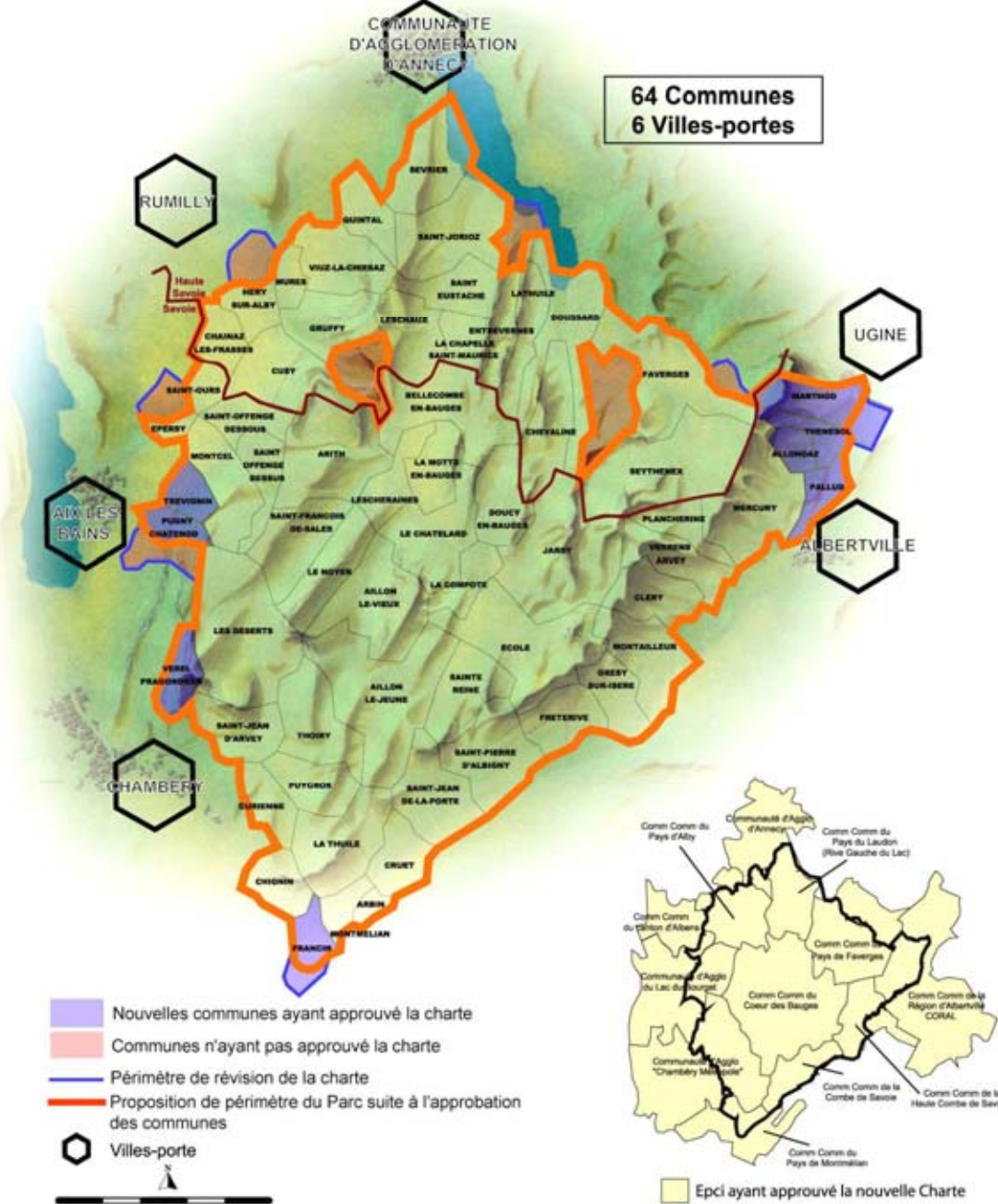
---

<sup>1</sup> L'INRA Ecodéveloppement d'Avignon et le PNR du Massif des Bauges travaillent ensemble depuis 2005 dans le cadre d'un programme de recherche intitulé « Articulation de l'économie de l'élevage et économie de la biodiversité dans le PNR du Massif des Bauges ».

<sup>2</sup> Rapport de mission généalogie du programme MEKA prés fleuris au Bade Würtemberg, De Sainte Marie C, Mestelan P, INRA Ecodéveloppement, PNR Massif des Bauges, 2006



Communes, Villes-portes et Intercommunalités du  
**Parc naturel régional du Massif des Bauges**  
 - CHARTE 2007-2019 -



Réalisation et données : SIG du PNR du Massif des Bauges - septembre 2007

## 1. Territoire de projet MAE T : Prairies fleuries du PNR du Massif des Bauges

Le Parc naturel régional du massif des Bauges est situé dans les Préalpes du Nord dans un massif calcaire de moyenne montagne dominé par les herbages et la forêt. Il intègre 64 communes de Savoie et Haute Savoie sur une surface de 95 000 ha.

L'agriculture est dominée par l'élevage bovin laitier, organisé autour des filières AOC (Abondance, Reblochon et Tome des Bauges) et IGP (Tomme de Savoie, emmenthal). Près de 240 exploitations laitières sont recensées dans le Parc. Plus de 30 exploitations caprines, en production fermière et environ 70 exploitations de bovins allaitants complètent les activités d'élevage. Toutes ces exploitations sont spécialisées sur l'herbe (95%). Les alpages occupent une place importante pour certaines exploitations. Par ailleurs de nombreux ateliers de transformation fermière sont en activité, permettant un accueil touristique original grâce aux points de vente directe à la ferme ou en alpage. Les piémonts du massif sont également occupés par les vignes (Combe de Savoie), essentiellement sous le label « AOC Vin de Savoie » et localement par l'arboriculture (Haute Combe de Savoie).

95% de la Surface Agricole Utile est constituée de prairies. Une description et une cartographie des milieux naturels ont été établies par le Parc depuis 1996 en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Gap Charance et de l'ONF. Les milieux semi-naturels liés aux herbages sont constitués essentiellement de prairies et pelouses, dans lesquels on note une grande proportion de prairies remarquables pour leur biodiversité (habitat d'intérêt communautaire). On peut ainsi classer les prairies du massif des Bauges en deux grandes catégories d'habitat semi-naturel :

- Les « prairies fleuries », particulièrement riche en flore (entre 30 et 60 espèces), ont des caractéristiques qui témoignent d'un équilibre entre conditions naturelles (sol, humidité, climat) et conditions d'exploitation. Ces prairies sont des habitats « typiques », plus ou moins en bon état de conservation et leur description est commune à l'échelle des Alpes ou des zones de montagne.
- Les prairies « banales », dont les caractéristiques dépendent essentiellement des pratiques agricoles et non plus de facteurs naturels. La flore, moins variée, est dominée par quelques plantes très bien développées et adaptées aux conditions d'exploitation.

La cartographie au 1/25<sup>ème</sup> des types Corine Biotope (typologie européenne des habitats) ne permet pas de mesurer précisément les surfaces de « prairies fleuries », car les milieux semi-naturels sont décrits souvent à cette échelle par des mosaïques, ou des complexes de milieux. On estime à environ 6 000 ha les surfaces de « prairies fleuries » sur le Parc, hors alpage.

**Le territoire de projet MAE T « prairies fleuries », concerne tout le territoire du Parc naturel régional du Massif des Bauges. Environ 6 000 hectares de prairies et pelouses présentant une biodiversité remarquable sont concernés. Les alpages et les pelouses sèches Natura 2000, qui bénéficient déjà de la MAE « gestion pastorale », sont exclus du projet.**

Le Tarier pâtre



L'Alouette des champs



Le Pie-grièche écorcheur



Faune et flore remarquable des prairies fleuries



Prairies remarquables d'altitude



Pelouses sèches remarquables



Prairies riches en flore de moyenne montagne

## 2. Enjeux agri-environnementaux et objectifs visés : maintien de la qualité des prairies remarquables pour leur biodiversité

Les prairies naturelles riches en flore expriment la typicité du terroir de production des fromages AOC produits dans le massif des Bauges. Elles offrent une souplesse d'exploitation indispensable aux exploitations agricoles locales et apportent des bénéfices pour la santé des animaux. Elles jouent aussi un rôle essentiel pour l'apiculture, en offrant des ressources mellifères indispensables aux abeilles. Imbriquées dans l'écosystème montagnard (bocage, torrents, lisières, vergers), elles présentent des atouts paysagers et écologiques indéniables. Ces prairies riches en flore constituent des milieux naturels remarquables (directive habitat ou habitat associé) et leur floraison exubérante traduit leur richesse agri-écologique. On les trouve sous différents types : prairies sèches, prairies à avoine élevée, prairies à triseté, prairies humides (voir tableau des habitats visés par le projet prairies fleuries).

Ces surfaces ont tendance à se banaliser ou à disparaître du fait du changement des pratiques agricoles (fauche précoce, fertilisation, utilisation fréquente) ou de l'abandon des pratiques (arrêt de la fauche, boisement). Ces changements répondent à une logique économique et de qualité de vie des agriculteurs sur laquelle il n'est pas souhaitable de revenir en arrière. Par contre il est envisageable de mieux valoriser cette biodiversité dans les systèmes d'exploitation de montagne et dans les filières agricole AOC du territoire du PNR du Massif des Bauges. Les systèmes d'exploitation reposent sur l'articulation d'espaces gérés de manières extensives et d'espaces gérés de manières intensives (typologie fonctionnel sur les espaces herbagers des Bauges INRA Avignon / PNR du Massif des Bauges, 2007). Cette description apporte des pistes de réflexion pour mesurer la contribution de l'agriculture locale dans une production de biodiversité revendiquée par les agriculteurs. Il apparaît alors que les enjeux de maintien de la biodiversité des surfaces herbagères rejoignent les enjeux de maintien de l'économie laitière du massif des Bauges.

Tableau des habitats visés par le projet « prairies fleuries du massif des Bauges » :

nom vernaculaire	nom scientifique	code Corine Biotope	Intérêt communautaire
Prairie sèche	Mesobromion erecti Br-BI et Moor 38	34,32	Oui
Prairie de fauche de basse altitude	Arrhenatherion elatioris Koch 26	38,2	Oui
Prairie à renouée et triseté dorée d'altitude	Polygono bistortae-Trisetion falvescentis Br-BI et Tüxen ex Marschall 47 nom. Inv.	38.3	Oui

Tableau des habitats associés et en contact devant être pris en compte :

nom vernaculaire	nom scientifique	code Corine Biotope	Intérêt communautaire
Pelouse acidiphile à nard raide	Nardion strictae Br-BI 26	36,31	Non
Prairie humide eutrophe à grandes herbes	Calthion palustris Tüxen 37	37.21	Non
Mégaphorbiaie méso-hygrophile	Adenostylion alliariae Br-BI 26	37,81	Oui
Pelouse xérophile	Xerobromion erecti (Br-BI et Moor 38) Moravec 67	34,33	Prioritaire
Pâtures de basses et moyennes altitudes riches en espèce	Cynosurion cristati Tüxen 1947	38.11	Non

Sont exclues de cette liste les prairies intensives, dont la flore dépend presque exclusivement des pratiques agricoles et non plus des facteurs naturels

Habitats d'espèce d'intérêt communautaire principalement visés (Directive Oiseaux et Habitats) :

Pie grièche écorcheur ; circaète Jean Le Blanc ; aigle royal, Bondrée apivore ; azuré du serpolet

Autres espèces remarquables visées :

Tarier pâtre ; tarier des prés ; alouette des champs ; caille des blés ; rousserolle verderole; flore remarquable des pelouses sèches (69 espèces) ; insectes, lézards, reptiles, amphibiens etc

## Les plantes indicatrices des prairies fleuries

Prairies de fauche grasses ou humides

Prairies de fauche ou  
pâtures intermédiaires

Prairies de fauche ou pâtures  
maigres ou sèches



Salsifis des prés



Centaurée



Sainfoin



Sauge des prés



Oseille sauvage



Knautie



Marguerite



Petite pimprenelle



Popule des marais



Trèfle « rose »



Gesse des prés



Trolle d'Europe



Raiponce



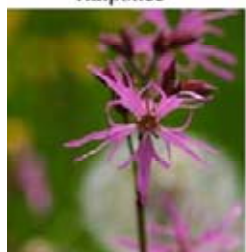
Campanule



Crête de coq (tartaria)



Œillet



Lychnis fleurs de  
coucou



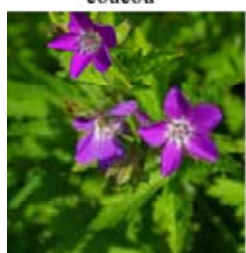
Benoîte



Brunelle



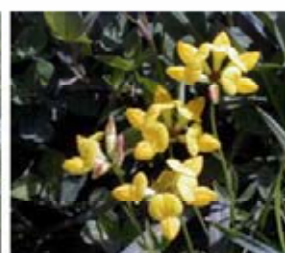
Thym



Géranium des bois



Grande Astrance



Lotier



Anthyllide vulnéraire

Liste des plantes indicatrices des « prairies fleuries » du massif des Bauges



### 3. Mesures proposées

La mesure « prairie fleurie » est basée sur la définition simple de résultat agri-écologique à atteindre. Le contrôle des engagements est basé sur la vérification de la présence de plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies, selon une méthode de vérification de terrain. Les plantes recherchées sont donc des plantes de contrôle. L'élaboration de cette liste correspond au cahier des charges de la mesure. 2 niveaux d'engagement sont proposés, à l'initiative des agriculteurs contractants :

Mesure « prairies fleuries »	
CI 4	Diagnostic d'exploitation
SOCLE H01/H02	Socle PHAE
HERBE07	Maintien de la richesse floristique des prairies naturelles

Mesure « prairies fleuries et suivi des pratiques »	
CI 4	Diagnostic d'exploitation
SOCLE H01/H02	Socle PHAE
HERBE01	Enregistrement des pratiques
HERBE07	Maintien de la richesse floristique des prairies naturelles

La liste des plantes indicatrices de qualité des prairies a été élaborée par le PNR du Massif des Bauges, à partir des inventaires botaniques menés depuis 1996 en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Gap Charance et de l'ONF. Une première liste a été élaborée dans le cadre d'un comité de suivi du programme de recherche INRA/PNR associant tous les partenaires agricoles et environnementaux du territoire. Cette liste a été testée en 2007 dans plus de 50 parcelles, notamment lors de l'organisation du concours de prairies fleuries sur un secteur du Parc. Si la liste de plantes répond à des critères botaniques précis en lien avec les habitats semi-naturels visés par la mesure, le choix des plantes a également tenu compte de l'appréciation des techniciens de la chambre d'agriculture de la Haute-Savoie et des agriculteurs.

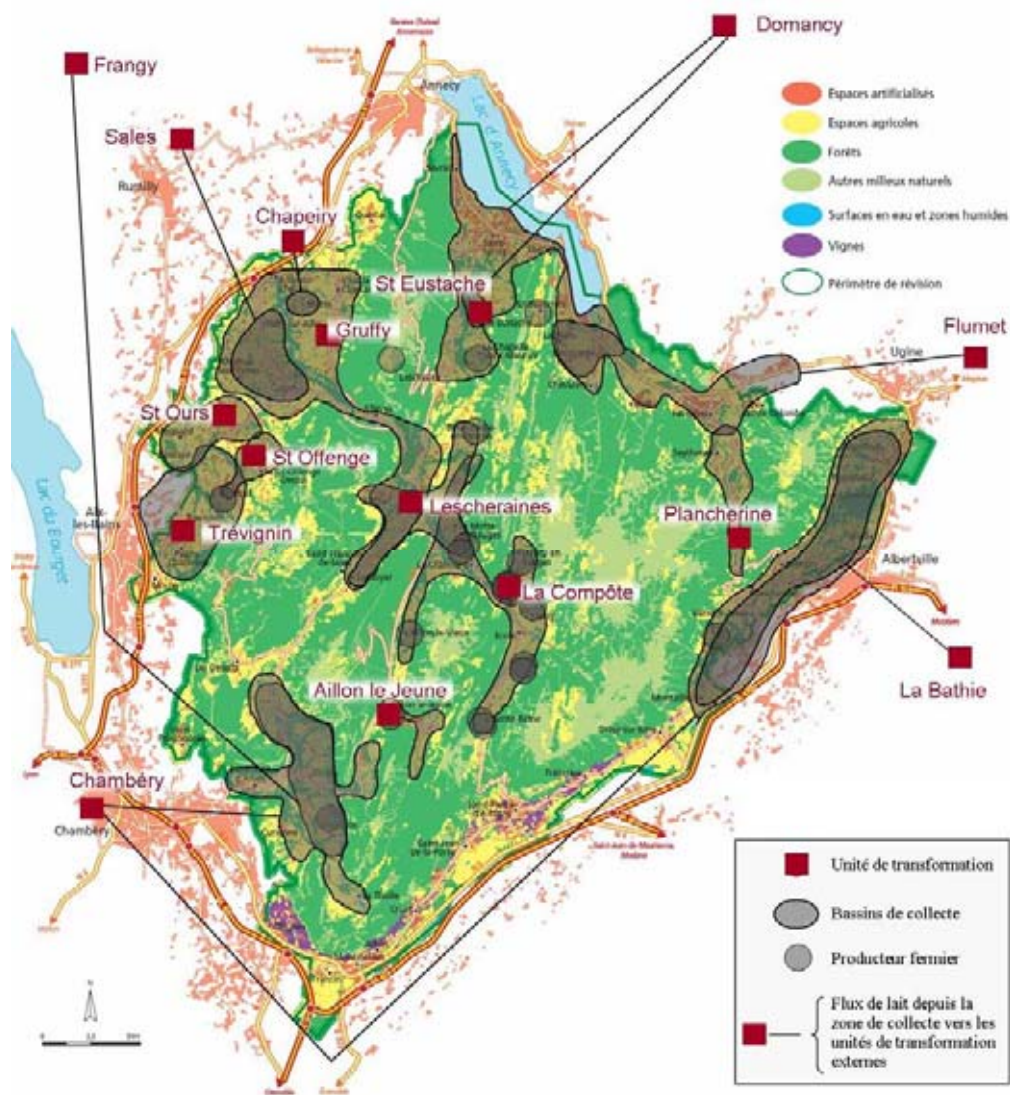
**La liste de plantes a été conçue de manière à traduire un bon équilibre agri-écologique des habitats visés (voir chapitre 2 « enjeux agri-environnementaux »). L'observation de 4 plantes indicatrices dans chaque tiers de la parcelle garantit que les habitats visés sont en bon état de conservation et que les prairies peuvent avoir une valeur agricole intéressante.**

La liste de plantes a été sélectionnée parmi les espèces répondant aux critères suivants :

- Des plantes caractéristiques ou différentielles, d'un point de vue phytosociologique, des habitats visés (au moins 7 plantes par habitat), décrites en tant qu'espèce ou genre si la confusion entre espèce du même genre sur le massif des Bauges n'entraîne pas de différence de résultat écologique
- Des plantes à fleurs (dicotylédones), facilement reconnaissables, ayant une floraison assez longue, une fréquence d'apparition sur le territoire suffisante et une dispersion prairiale continue
- 4 plantes vues en même temps sur une même parcelle ne doivent pas correspondre à une situation dégradée d'un habitat cible ou correspondre à une prairie banale, non visée par le projet.

Nom commun (genre ou espèce)	Nom latin des espèces
Benoîte	<i>Geum montanum</i> L.
	<i>Geum rivale</i> L.
Campanule	<i>Campanula barbata</i> L.
	<i>Campanula glomerata</i> L.
	<i>Campanula rhomboidalis</i> L.
Centaurée	<i>Centaurea jacea</i> L.
	<i>Centaurea scabiosa</i> L.
Géranium des bois	<i>Geranium sylvaticum</i> L.
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i> L.
Grande astrance	<i>Astrantia major</i> L.
Knautie	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coultter
	<i>Knautia dipsacifolia</i> Kreutzer
Lotier	<i>Lotus corniculatus</i> L.
	<i>Lotus maritimus</i> L.
	<i>Lotus pedunculatus</i> Cavan.
Lychnis fleur de coucou	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L. (b.)
Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i> auct., p.p.
(Eillet	<i>Dianthus carthusianorum</i> L.

(Eillet	<i>Dianthus superbus</i> L.
Petite oseille	<i>Rumex acetosa</i> L.
Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.
Populage des marais	<i>Caltha palustris</i> L.
Prunelle	<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler
	<i>Prunella vulgaris</i> L.
Raiponce	<i>Phyteuma orbiculare</i> L.
	<i>Phyteuma spicatum</i> L.
Rhinanthe	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich
	<i>Rhinanthus minor</i> L.
Sainfoin	<i>Onobrychis montana</i> DC.
	<i>Onobrychis vicifolia</i> DC.
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i> L.
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i> L.
Thym serpolet	<i>Thymus sp.</i>
Trèfles roses	<i>Trifolium medium</i> L.
	<i>Trifolium pratense</i> L.
Trolle d'Europe	<i>Trollius europaeus</i> L.
Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i> L.



L'économie laitière : un enjeu de développement durable, en lien avec la biodiversité du territoire, pour le Parc naturel régional du Massif des Bauges (source T Vaudaine, INRA 2007)



© T. Vaudaine- Magasin de la Coopérative de Lescheraines, (juin 2006)

### **Articulation avec d'autres mesures du RDR (Axes 1, 2 et 3) :**

La MAE T « prairies fleuries » est mobilisée dans le cadre de la Charte 2007-2019 du Parc naturel régional du Massif des Bauges. Celle-ci prévoit le soutien au développement durable de l'agriculture, en confortant les démarches de qualités des produits (AOC) en lien avec la préservation de la biodiversité du territoire. La Charte prévoit également des actions en faveur de la « nature ordinaire » du territoire, en mobilisant notamment les dispositifs agri-environnementaux.

Le projet « prairies fleuries » est mené en lien avec la MAE T « espaces pastoraux Natura 2000 du massif des Bauges », elle aussi basée sur le suivi d'indicateur simple concernant la végétation.. L'animation territoriale nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositifs en faveur de la préservation de la biodiversité est coordonnée par le Parc. Des actions de communication et de sensibilisation sont menées, y compris à destination des habitats ou visiteurs du Parc.

L'articulation avec les politiques des collectivités, notamment les PSADER (Politique de Soutien à l'Agriculture et au Développement de l'Espace Rural) ou autres dispositifs, doit permettre d'accompagner les projets collectifs d'investissement des exploitations agricoles, comme la réalisation de plate forme de compostage ou la modernisation des points de vente directe et des fruitières.

### **4. Dynamique de souscription attendue**

Le projet vise l'engagement de 4 000 ha de prairies fleuries concernant 220 exploitations agricoles, soit 25% de la SAU du Parc hors alpage et près de 2/3 des exploitations d'élevage. La dynamique de souscription attendue est forte. En effet, cette mesure a vocation à s'appliquer à un grand nombre d'exploitations agricoles sur tout le territoire du Parc et doit avoir un impact significatif sur le maintien ou l'adoption de pratiques agricoles favorable à la préservation de la biodiversité des surfaces agricoles. La contractualisation devrait varier suivant les secteurs du Parc :

Secteur	Nombre d'exploitation d'élevage concerné	SAU totale (hors vignes, cultures et unités pastorales)	Nombre de contrats « prairies fleuries » visés	« prairies fleuries » visées
Laudon – Albanais (74)	100	5 500 ha	55	700 ha
Albanais (73)	65	2 300 ha	35	500 ha
Bauges – Leysse (73)	110	6 500 ha	85	2 300 ha
Combe et Haute Combe de Savoie (73)	75	2 200 ha	45	500 ha
Total 73	265	11 000 ha	165	3 300 ha
<b>Total secteur 73/74</b>	<b>365</b>	<b>16 500 ha</b>	<b>220</b>	<b>4 000 ha</b>

La mobilisation des agriculteurs du Parc a été importante lors de la mise en place des CTE, CAD ou contrats des collectivités (PLGE), notamment sur les sites Natura 2000 connaissant des problématiques d'embroussaillage. Les agriculteurs sont donc familiers avec ce type de procédure. De plus le partenariat étroit avec les organisations agricoles du territoire sur ce projet, doit également assurer un bon relais d'information et de sensibilisation auprès des agriculteurs. L'appui des chambres d'agriculture pour la mise en place des contrats, en parallèle à la mise en place de la PHAE2, est à ce niveau un gage de réussite en terme de souscription attendue.

Un concours de « prairies fleuries » a été organisé sur un secteur du Parc, permettant de préparer l'application de la MAE T (liste de plantes, place dans les systèmes d'exploitation) et de vérifier la bonne mobilisation des agriculteurs vis-à-vis de cette approche innovante (18 participants sur 36). Enfin la mise en place d'une mesure similaire en Allemagne, dans le cadre du programme Meka près fleuris (Land du Bade Wurtemberg) a connu un grand succès puisque 9000 agriculteurs (20% des agriculteurs du Land, sur près de 10% de la SAU du Land). C'est d'ailleurs, cette forte mobilisation qui avait étonné le Parc et l'INRA lors de l'étude de ce programme. L'adhésion au dispositif s'explique d'abord par la souplesse que la mesure offre aux exploitations (aléas climatiques). L'absence de cadre rigide pour les pratiques agricoles évite l'effet contraignant des pratiques qui amènent parfois à des impasses techniques (on attend la fin du contrat pour fertiliser etc). Ensuite la reconnaissance des savoirs faire des agriculteurs en matière de gestion de la biodiversité rend d'avantage acteur vis-à-vis des objectifs recherchés et partagés.



Les prairies fleuries : un projet de préservation de la biodiversité bien relayé par les médias (concours de prairies fleuries de l'Albanais 2007)

## **5. Animation territoriale du dispositif MAE T**

Structure porteuse du projet sur le territoire, animation territoriale :

- Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Diagnostic d'exploitation, accompagnement individuel des exploitations :

- Chambre d'Agriculture de la Savoie
- Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie.

Accompagnement scientifique (DIVA) :

- INRA Ecodéveloppement d'Avignon
- SUACI GIS Alpes du Nord
- INRA ENSAIA Nancy

A l'échelle du PNR du Massif des Bauges, des dynamiques collectives sont déjà en place, en particulier au sein du syndicat mixte du Parc. L'Association des Agriculteurs du Parc joue un rôle de pilotage des MAE T sur le territoire. Les Chambres d'Agriculture, grâce à leur structuration territoriale au sein des GVA et leur expérience sur les dispositifs CTE, CAD et PHAE apparaissent comme des référents en matière de MAE.

Il est nécessaire de prévoir un accompagnement individuel et collectif des agriculteurs afin d'engager une dynamique territoriale et de valoriser au mieux ces prairies dans les systèmes d'exploitation. Un programme d'animation porté par le Parc est actuellement en cours de construction, autour de l'élaboration d'outils de conseils techniques, de projets d'investissements favorables à la biodiversité, de formation, de sensibilisation et de communication. Une évaluation du dispositif devra également être engagée dès 2010.

Pour la période 2008-2011, les équipes de l'ENSAIA de Nancy, de l'INRA Ecodéveloppement d'Avignon et du GIS Alpes du Nord vont s'atteler à un programme de recherche retenu dans le cadre du programme DIVA2 intitulé « Conception et appropriation de MAE T à obligation de résultats sur les surfaces herbagères : comment concilier pertinence écologique et agricole dans l'action publique en faveur de la biodiversité ? ». Le Parc naturel régional du Massif des Bauges est partenaire de ce programme au côté de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, afin d'accompagner scientifiquement la mise en place expérimentale des MAE T « gestion pastorale » et « prairies fleuries ».

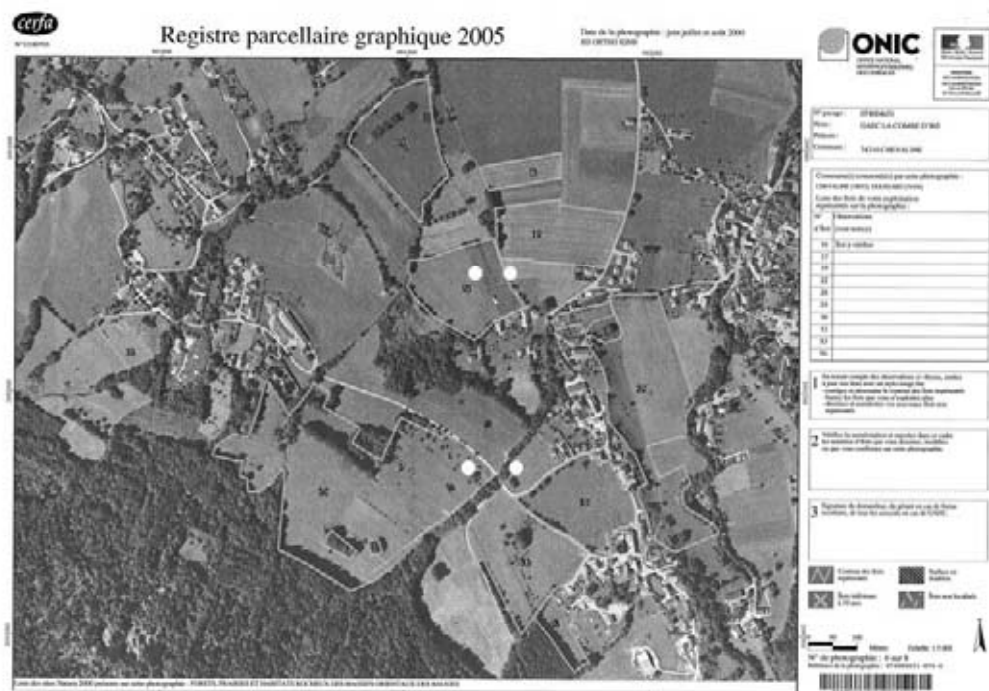
### **Elaboration du diagnostic d'exploitation :**

La MAE T « prairie fleurie » est, par nature, engagée sur les prairies riches en flore. Si elle est engagée sur une prairie non « biodiverse », les agriculteurs seront pénalisés lors des contrôles réalisés par le CNASEA. Afin d'éviter les risques d'erreur lors de la déclaration, un diagnostic d'exploitation préalable à la signature d'un contrat « prairies fleuries » est proposé à chaque agriculteur. Cette mesure n'est pas obligatoire. Le diagnostic se déroulera au maximum sur une journée. Le choix des parcelles à contractualiser se fera au regard de l'utilisation des parcelles et de la connaissance de l'agriculteur. Une carte des habitats du Parc sera également disponible pour aider à la décision. Une visite de terrain des parcelles pourra être réalisée pour vérifier leur engagement. Les îlots contractualisés seront communiqués au Parc. L'engagement des parcelles devra être réalisé avant le 15 mai de l'année en cours.



Photo Bernard Baranger©

Remise des prix au concours Prairies fleuries 2007 : quel prix pour la biodiversité ?



La déclaration des surfaces engagées en MAE T se fait grâce au RPG ou Registre Parcellaire Graphique (localisation des îlots par photo aérienne), comme pour l'ensemble des aides agricoles liées aux surfaces

## 6. Coût des mesures

Coût à l'hectare :

<b>Mesure « prairies fleuries »</b>		
SOCLE H01 ou H02 (Savoie)	Socle PHAE	57 à 76€ / ha / an
HERBE07	Maintien de la richesse floristique des prairies naturelles riches en espèces	89€ / ha / an
<b>Total (hors PHAE)</b>		<b>89€/ha /an €/ha/an</b>
<b>Total MAE T</b>		<b>146 à 165€ / ha / an</b>

<b>Mesure « prairies fleuries et suivi des pratiques »</b>		
SOCLE H01 ou H02 (Savoie)	Socle PHAE	57 à 76€ / ha / an
HERBE01	Enregistrement des pratiques	17€ / ha / an
HERBE07	Maintien de la richesse floristique des prairies naturelles riches en espèces	89€ / ha / an
<b>Total (hors PHAE)</b>		<b>106 €/ha/an</b>
<b>Total MAE T</b>		<b>163 à 182€ / ha / an</b>

Coût du diagnostic d'exploitation

CI 4	Diagnostic d'exploitation	416€/contrat
------	---------------------------	--------------

Coût global du projet :

<b>Mesure « prairies fleuries »</b>	
Coût diagnostic d'exploitation 110 contrats	45 760 €
– 80 Savoie	– 33 280 €
– 30 Haute Savoie	– 12 480 €
Coût sur 5 ans : 2 000 ha (hors PHAE)	890 000 €
– 1 650 ha Savoie	– 734 250 €
– 350 ha Haute-Savoie	– 155 750 €
<b>Mesure « prairies fleuries et suivi des pratiques »</b>	
Coût diagnostic d'exploitation 110 contrats	45 760 €
– 85 Savoie	– 35 360 €
– 25 Haute Savoie	– 10 400 €
Coût sur 5 ans : 2 000 ha (hors PHAE)	1 060 000 €
– 1 650 ha Savoie	– 874 500 €
– 350 ha Haute-Savoie	– 185 500 €
<b>Coût global du projet (5 ans)</b>	
Coût global	2 041 520 €
– Savoie	– 1 677 390 €
– Haute-Savoie	– 364 130 €

Besoins annuels en droits à engager :

Année	Nombre de contrats	MAE « prairies fleuries »	T MAE T « prairies fleuries et suivi des pratiques »	Montants globaux à engager
<b>2008</b>	110	1 000 ha	1 000 ha	1 066 520 €
<b>2009</b>	110	1 000 ha	1 000 ha	1 066 520 €
<b>Total</b>	220	2 000 ha	2 000 ha	2 041 520 €

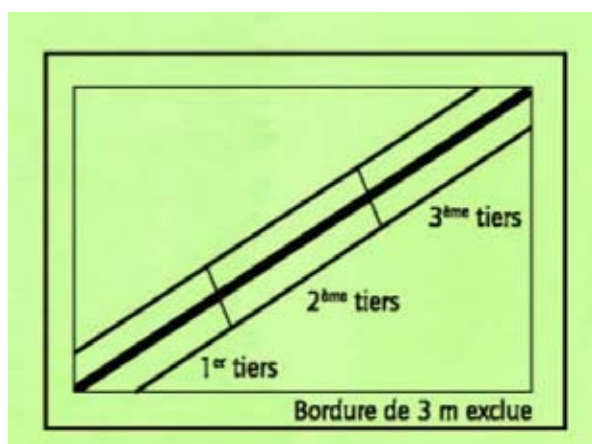
### Les plantes indicatrices des prairies fleuries



Plantes indicatrices	exemple			contrôle			vérification		
	Tiers			Tiers			Tiers		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Benoîte			x						
Campanule			x						
Centaurée		x							
Géranium des bois									
Gesse des prés	x								
Grande astrance									
Knautie	x								
Lotier	x								
Lychnis fleur de coucou									
Marguerite	x								
Œillet									
Petite oseille		x							
Petite pimprenelle									
Populage des marais			x						
Brunelle	x		x						
Raiponce									
Rhinanthe									
Sainfoin		x							
Salsifis des prés		x							
Sauge des prés									
Thym serpolet									
Trèfles roses	x	x							
Trolle d'Europe									
Anthyllide vulnéraire									
<b>Somme</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>						

Les engagements sont respectés si au moins 4 plantes indicatrices sont observées dans chaque tiers de la parcelle

Méthode de notation de la présence des plantes indicatrices dans les parcelles, aidé du référentiel photographique



Méthode d'inspection des parcelles



## 7. Contrôle de la mesure

Le contrôle de la MAE T est effectué par le CNASEA.

La méthode de contrôle consiste à parcourir la parcelle en diagonale et noter la présence de quatre espèces de plantes parmi une liste sur chaque tiers de la diagonale. Si un seul tiers ne contient pas les quatre espèces, la parcelle est jugée en anomalie.

L'engagement Herbe07 étant combiné avec le SocleH le contrôle portera également obligatoirement sur l'enregistrement des pratiques de fertilisation. Si l'engagement Herbe01 « enregistrement des pratiques » est souscrit, le contrôle portera sur la vérification du cahier d'enregistrement dans lequel devra figurer pour chaque îlot engagé :

- Dates, type, dose et quantité apportée de fertilisation
- Dates de fauche
- Dates, types et nombre d'animaux
- Dates hersage, broyage et irrigation.

Aucun autre point de contrôle ne sera attaché à la mesure. Toutefois, toutes les règles portant sur le respect des bonnes pratiques agricoles devront être respectées par l'exploitant.

Lors du premier contrôle sur une exploitation, en cas de doute, un deuxième contrôle en présence d'un expert botanique mandaté par le Parc sera possible, si l'agriculteur le demande.

En cas d'aléas climatiques importants ou de dégâts occasionnés sur la prairie par des campagnols par exemple, des cas de force majeure sont prévus, comme pour toutes les aides PAC. L'agriculteur doit en faire la déclaration immédiatement.

La période idéale de contrôle se situe pendant la phase de floraison, pour faciliter la reconnaissance des fleurs. Cette période se situe entre mi-mai et mi-juin. Elle pourrait être étendue de mi-avril à mi-juillet suivant les années.

Afin que les contrôles puissent se faire le plus tôt possible, il semble nécessaire que les DDAF instruisent ces dossiers en priorité.

- Formation

Une formation relative à la reconnaissance des milieux naturels et des fleurs pourra être organisée par le Parc auprès des contrôleurs, à la demande du CNASEA.

# Maintenir la diversité floristique des prairies naturelles

## Quelles questions se posent les agriculteurs ?



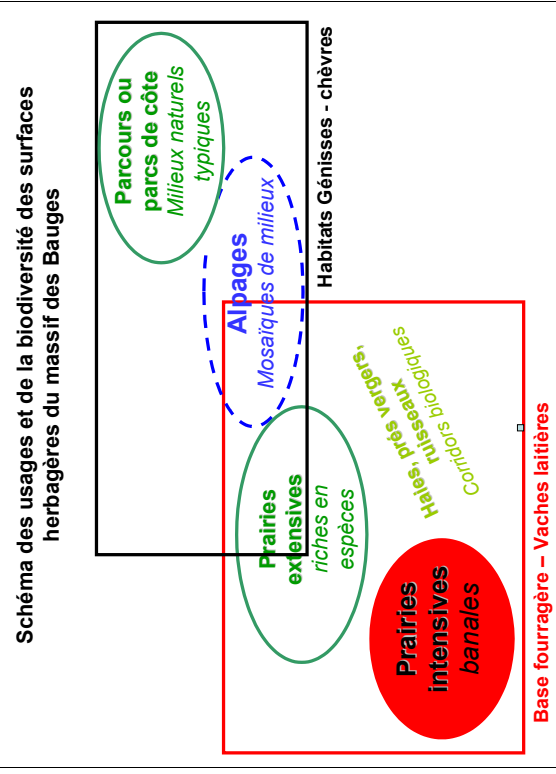
Comment conduire mes prairies ?  
 Dates et circuits de fauche ? Fertilisation et dates de fauches ?  
 Systèmes d'épandage ? Composition ?  
 Systèmes de récolte et de stockage des foin ? Organisation du travail ?



Quel équilibre floristique rechercher dans mes prairies intensives ?  
 Comment restaurer les prairies dégradées ? Mise en place du gazon court ? Sursemis ?  
 Comment maintenir les haies, les arbres fruitiers et les linéaires dans la conduite de mes prairies ?



Articulation entre les surfaces à gestion intensive et celles à gestion extensives : quelle place pour les prairies fleuries dans mon système d'exploitation ?



Comment lier la qualité des prairies, la qualité des laits et la typicité des fromages ?  
 Comment valoriser la qualité écologique du territoire dans la commercialisation des fromages de terroir ?



Comment maintenir du pâturage sans me faire envahir par la broussaille ou les ligneux ?  
 Comment valoriser les ligneux dans les menus des bovins ?



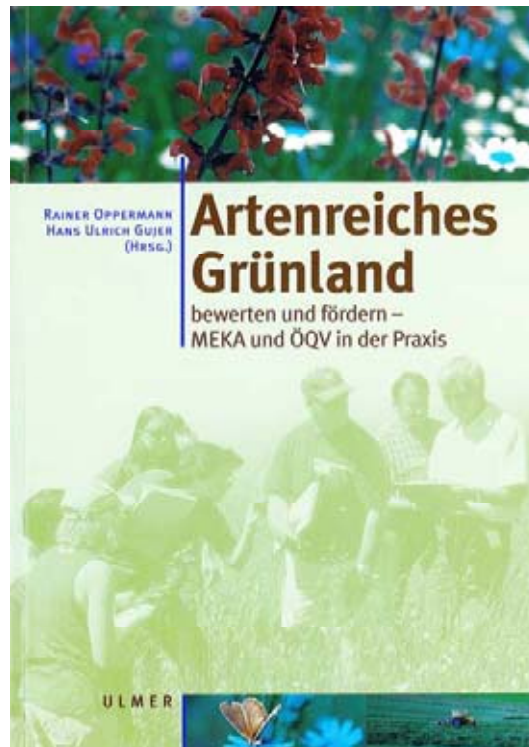
Soigner mes animaux : quel rôle jouent les prairies fleuries ?  
 Comment construire des rations avec des foin riches en flore ?  
 Appétence ? Digestibilité ? Ruminant ? Lien avec la flore microbienne ? Santé des animaux ?



## 8. Résultats attendus du projet et indicateurs de bon état de conservation des surfaces engagées :

Le projet d'application de la MAE « prairies fleuries » dans le Parc du Massif des Bauges prend en compte résolument les enjeux de préservation de la biodiversité et de maintien de l'agriculture de montagne. Il doit permettre une bonne appropriation de ces enjeux par les agriculteurs et les différents acteurs impliqués sur le territoire. Grâce à une animation technique importante le projet vise aussi des perspectives d'adaptation des conduites techniques des exploitations, autour de la prise en compte de la biodiversité. Il vise également à améliorer l'image de l'agriculture du massif et à valoriser le métier d'agriculteur en considérant la biodiversité comme une « co-production » agricole. Enfin d'un point de vue économique, ces contrats doivent améliorer directement le revenu des agriculteurs, notamment des petites exploitations et permettre de conforter des plus-values « biodiversité » sur les produits de terroir.

Résultats attendus à partir de 2010	Indicateur de résultat
Prairies fleuries du Parc sous contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Au moins 80% des surfaces visées par le projet contractualisées</li> <li>– Au moins 2/3 des exploitations du Parc engagés</li> </ul>
Prairies engagées en bon état de conservation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Moins de 5% des Contrôles CNASEA négatifs sur la présence des 4 plantes sur les trois tiers des parcelles</li> <li>– Evaluation de la pertinence de la mesure pour le maintien en bon état de conservation des habitats du Parc, par une expertise naturaliste sur environ 10% des prairies engagées</li> </ul>
Intégration des enjeux de maintien de la biodiversité dans les exploitations	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Adaptation du système d'exploitation par les agriculteurs pour conforter des pratiques favorables à la biodiversité et mieux prendre en compte la biodiversité dans la valeur des foins et des pâtures – enquête</li> <li>– Développement d'outils de conseil afin de maintenir la biodiversité dans les exploitations – documents diffusés</li> </ul>
Intégration des enjeux de maintien de la biodiversité dans l'agriculture du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Organisation de concours prairies fleuries tournant dans chaque secteur du Parc</li> <li>– Outils de communication à destination des acteurs du territoire</li> <li>– Communication à destination des consommateurs</li> <li>– Prise en compte de la richesse floristique dans la rémunération du lait AOC</li> <li>– Soutien à l'apiculture locale (marque Parc)</li> </ul>



Une évaluation agri-environnementale de la mesure MEKA « prés fleuris » a été réalisée en 2003 pour le compte du ministère de l'agriculture du Land Bade Wurtember (R. Oppermann, H. Ulrich Gujer, 199 pages,).



Visite de type de prairie de forte valeur écologique en Forêt Noire, avec Rainer Oppermann, concepteur de la méthode « 4 plantes »

## Bibliographie principale

- Agreil C., Meuret M., Vincent M., 2005.** Une méthode d'enregistrement de l'ingestion des bovins pour qualifier la valeur alimentaire des végétations diversifiées dans les alpages des Bauges, rapport intermédiaire INRA Ecodev, PNR Bauges.
- Agreil C., Mestelan P., Mailland Rosset S., (sous presse).** Guide d'élaboration de plan de gestion pastorale intégrant les enjeux de biodiversité dans le massif des Bauges, PNR Bauges, 63p.
- Débit S, Meuret M, 2005.** Des veaux bien éduqués. Enquête sur les pratiques d'élevage des futures vaches laitières ayant à pâturer des terrains très pentus dans les massif des Bauges. Mém MASTER 2 INRA Avignon, 63p.
- de Sainte Marie C., Chabert J-P., Géniaux G., Delfosse C., 2005.** Quelle articulation entre économie de l'élevage et économie de la biodiversité ? Propositions méthodologiques pour intégrer la qualité des écosystèmes herbagers dans la définition de la qualité des fromages pouvant être produits sur le territoire du PNR du massif des Bauges.
- de Sainte Marie C., Mestelan P., 2006.** Enquête sur la généalogie du programme « prairies riches en espèces » du Bade-Wurtemberg (Allemagne). Application possible dans le massif des Bauges du nouvel engagement « maintien de la richesse floristique des prairies » dans le cadre des MAE T à partir de 2007, 15p.
- Fleury P et al., 2006.** Guide. Mettre en œuvre des projets d'agriculture durable des les Alpes, projet IMALP, SUACI/GIS Alpes du Nord
- Guignier C., Agreil C., Mestelan P., Michel-Mazan V., 2006.** Outil de diagnostic et de conseil: gestion de pâturages présentant des risques d'embroussaillage. Massif des Bauges, secteur du plateau de la Leysse. PNR du massif des Bauges, 30p.
- Léger F., Meuret M., Chabert JP., Guerin G., 1996.** Élevage et territoire : quelques enseignements des opérations locales agri-environnementales dans le sud-est de la France. Rencontres Recherches Ruminants 13-20.
- Mestelan P., Lopez JF., de Sainte Marie C., 2007.** Application possible dans le massif des Bauges du nouvel engagement unitaire « maintien de la richesse floristique des prairies », rapport intermédiaire, Fédération Nationale des PNR et du PNR du Massif des Bauges, 22p.
- Meuret M, Agreil C., 2006.** Des broussailles au menu. Plaquette de synthèse des études de 1984 à 2006, 4p.
- Oppermann R., Gujer H., 2003.** Artenreiches Grünland bewerten und fördern -MEKA und ÖQV in der Praxis, Stuttgart
- Parc naturel régional du Massif des Bauges, 2004.** Natura 2000 2004-2010 pour le site Natura 2000 S14-FR8201775 « Pelouses, forêts sèches et habitats rocheux du rebord méridional du Massif des Bauges », Document d'objectifs.
- Parc naturel régional du Massif des Bauges, 2007.** Charte du Parc. Rapports sur les orientations stratégiques, 89p.
- Thevenet Carole, 2005.** Evaluation des conséquences de contrats à objectif de préservation de la biodiversité sur des exploitations agricoles des Alpes du Nord, rapport de stage Master INA PG, GIS Alpes du Nord, 84p.

# Projet expérimental MAE « Prairies fleuries » dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges Synthèse

## Objectifs du projet

- Il s'agit d'expérimenter la mise en place d'une Mesure Agri-Environnementale « prairies fleuries », pour répondre aux risques de diminution de la qualité agri-écologique des prairies du Parc naturel régional du Massif des Bauges.
- C'est une mesure qui repose sur une obligation de résultat agri-écologique. Elle fait appel à la responsabilité et la technicité des agriculteurs pour la préservation de la nature. Elle reconnaît ainsi leur rôle dans la production de la biodiversité, ce qui légitime les primes et ce qui peut fonder un nouveau contrat entre les agriculteurs et les acteurs du territoire.
- Cette mesure doit permettre de reconnaître la valeur des prairies biodiversées pour les exploitations et pour leur contribution à la qualité des fromages et des paysages



## Contrat agri-environnemental

- Le projet offre la possibilité aux agriculteurs qui souhaitent s'engager dans le maintien de la biodiversité, dès 2008, de signer un contrat avec l'État
- Rémunéré 89€/ha/an, et cumulable avec la PHAE2
- Tous les exploitants du Parc naturel régional du Massif des Bauges sont concernés.
- Le projet vise 4000 ha de prairies fleuries pour environ 220 contrats d'ici 2009
- Les surfaces d'alpage ne sont pas concernées par cette mesure



## Engagement : maintenir la richesse floristique des prairies naturelles

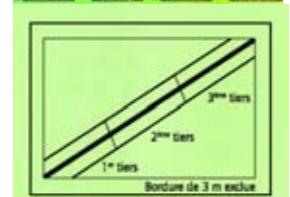
- Contrôle du contrat : au moins 4 fleurs indicatrices dans chaque tiers de la parcelle
- La liste est élaborée de manière à ce que 4 plantes vues ensemble sur la prairie indiquent une bonne richesse et un bon équilibre floristique (30 à 50 plantes, bonne structure etc)

## Mise en place des 1ers contrats prévue en 2008 !

- Le projet doit être validé en décembre lors de la Commission Régionale Agri-Environnement présidée par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
- Le projet définitif sera élaboré avec tous les partenaires du Parc, sous la responsabilité de l'Association des Agriculteurs du Parc
- Une animation territoriale (concours prairies fleuries, accompagnement technique, valorisation) sera mise en place

## Et aussi ailleurs en France et en Europe

8 Parc naturels régionaux en France étudient la mise en œuvre de ce type de MAE. Déjà 9000 agriculteurs dans la région du Bade Wurtemberg (Allemagne) sont engagés depuis 2003 dans un programme similaire.



Retrouvez le projet « prairies fleuries » sur [www.Parcdesbauges.com](http://www.Parcdesbauges.com)